

**Mémoire de la Municipalité  
du Canton de Shefford**

**Sur**

**La proposition de réforme de la carte électorale du Québec**

**Mai 2008**

## **Le Canton de Shefford**

La municipalité du Canton de Shefford existe depuis 1792. Les premiers colons à s'établir à cet endroit étaient des loyalistes britanniques qui fuyaient les États-Unis. Ils ont occupé le territoire d'une façon assez particulière et l'organisation du dit territoire est toujours tributaire de ces premiers temps. Les pratiques religieuses et culturelles de ces pionniers ont imposé au paysage une structure bien particulière.

Autonomie des familles et églises évangéliques sont les deux clés des paysages de Shefford. Ces deux éléments culturels ont façonné le milieu puisqu'il n'y avait pas d'édifices religieux pour exercer un effet de concentration, ni même d'édifices à caractère public. Chaque famille était responsable de sa survie et les corvées venaient suppléer aux maigres ressources publiques. Un état d'esprit ou un esprit des lieux est ainsi né où les vertus de l'autonomie, de l'indépendance, de l'épargne et une certaine parcimonie dominaient. Contrairement à ce que pourrait croire le voyageur pressé qui traverse le Canton de Shefford, le territoire n'est pas inorganisé, mais bien structuré de façon différente. L'apparente absence de communauté cache tout simplement un autre rapport au sol.

Cet état de fait persiste toujours, bien que l'apport d'une nouvelle population soit en passe de modifier les pratiques ancestrales, tout en protégeant les paysages issus de la tradition loyaliste.

La ville de Waterloo est entièrement enclavée au cœur du territoire du Canton de Shefford. Les premiers citoyens de Waterloo étaient aussi des loyalistes. Nous avons donc un vaste territoire qui présente une cohésion historique et politique.

Néanmoins, la structure démographique de Granby, de Waterloo et de Shefford s'est modifiée au cours des années. Tant et si bien qu'une région à fortes racines anglophones se transforme graduellement en un milieu où domine maintenant le fait français. C'est une tendance lourde.

L'augmentation de la population est constante depuis quelques années. Force est de constater que la limite supérieure des dépassements de population en regard de la carte électorale pointe à l'horizon. Il y aura peut-être trop de monde d'ici quelques années pour maintenir les cadres actuels.

Malgré cet état de fait, le conseil municipal du Canton de Shefford demande à la Commission de maintenir le comté de Shefford en son état actuel.

Nous exposons dans ce mémoire, les raisons qui alimentent l'opinion des élus du Canton de Shefford.

## **Un milieu tissé serré**

La ville de Granby est au cœur de la vie économique et sociale des résidents de Waterloo et de Shefford. Les services publics provinciaux et fédéraux y sont concentrés. Les citoyens du Canton de Shefford vont notamment à Granby pour leurs activités culturelles et sportives. Des ententes intermunicipales permettent l'accès à des équipements de loisirs et à la bibliothèque. La promotion du développement économique de l'ensemble du territoire dépend d'un CLD qui a son siège à Granby. Les soins de santé sont accessibles à Granby. Tout se passe à Granby.

L'occupation du territoire que nous avons décrite au début de ce mémoire vient ici exacerber l'état de dépendance des résidents de Shefford à l'égard de Granby. Institutions religieuses, éducatives, commerciales, de santé, administratives, tout est à Granby. C'est un résidu d'une époque où le Canton pratiquait l'autarcie dans la simplicité et où Granby prenait les allures d'une métropole régionale. Le Canton ne contestait et ne conteste nullement ce rôle de centralité.

**Comme premier argument pour s'opposer à la réforme proposée, les élus du Canton de Shefford voudraient souligner ces relations complexes et intimes qui unissent diverses communautés sur un même territoire. Les services sont concentrés à Granby et les résidents du Canton de Shefford sont des utilisateurs de ces services.**

## **Le député représentatif**

Les échanges entre municipalités ne sont cependant pas toujours au beau fixe comme c'est le cas actuellement. La période des fusions municipales a laissé des cicatrices qui rappellent aux électeurs que l'aimable voisin peut se transformer en puissant conquérant si l'époque et l'air du temps le permettent.

Par delà la période trouble des fusions forcées, l'accès aux services de la ville centrale, le financement des services et infrastructures intermunicipales ou régionales, les plans de développement économique, font l'objet d'une constante négociation au sein de la municipalité régionale de comté. Dans ce forum, les municipalités de la MRC de la Haute-Yamaska établissent des rapports balisés par des lois provinciales, des relations bilatérales, des coalitions passagères pour dégager une majorité sur certains sujets, des retours d'ascenseur, etc. On a même vu un vif débat sur le financement des soins de santé alors que la Ville de Granby voulait utiliser les taxes municipales pour soutenir un fonds spécial destiné à attirer des médecins.

Prenons cet exemple du financement municipal des soins de santé. Notre municipalité s'est opposée à une telle pratique. Elle impliquait la mise en œuvre d'une surenchère entre les régions du Québec. Les municipalités aux ressources fiscales les moins importantes faisant les frais d'une telle approche. Il nous semblait qu'une telle

intervention briserait les efforts du gouvernement du Québec qui tente de pourvoir l'ensemble du territoire en professionnels de la santé. Bref, nous étions contre.

Comme le comté de Shefford regroupe Granby et d'autres municipalités qui s'opposaient elles aussi sur le sujet du financement des soins de santé, le député provincial dut prendre en compte cette dynamique. Il ne pouvait trancher sans devoir s'expliquer devant une partie de son électorat.

C'est la pluralité des points de vue qui impose un examen régional par le député qui doit conseiller les ministériels.

Pour une municipalité comme le Canton de Shefford dont l'accès aux services dépend d'une ville centrale, cette balance du pouvoir est primordiale. Non seulement Granby possède des pouvoirs étendus au sein de la MRC, de par son poids démographique, mais elle peut utiliser ce pouvoir au sein de la MRC pour dépenser l'argent des contribuables des autres municipalités. Dans un tel contexte, le député provincial constitue parfois une soupape, ou se transforme en médiateur.

Chose certaine, si le député provincial n'avait pas à se soucier des intérêts des citoyens de Shefford, sous prétexte qu'ils sont maintenant dans la circonscription électorale de Johnson, il y aurait un désavantage marqué pour les contribuables du Canton de Shefford et de Waterloo.

L'ensemble des pouvoirs serait entre les mains de la ville centrale alors qu'actuellement il est tempéré, en partie, par l'obligation de représentation équitable du député provincial.

Que dire alors si, par hasard, le futur député de la circonscription de Johnson réformée (incluant le Canton de Shefford) se retrouvait dans l'opposition et celui de la circonscription proposée de Granby, au pouvoir. Le député de Granby aurait-il résisté à l'idée d'utiliser les taxes des citoyens de Shefford pour soutenir la dotation en personnel de l'Hôpital de Granby?

Comme on le voit, le Canton de Shefford vit une situation bien particulière liée à l'histoire du développement de ce territoire. Les services sont concentrés à un endroit. Il existe peu ou pas d'alternatives pour le citoyen. Le bassin régional pour le financement de ces services est couvert par une structure représentative (MRC) où les enjeux sont débattus. Mais tout cela est fragile. Le poids démographique, politique et économique de Granby reste et restera toujours un élément déterminant. Si cette force centrale est libérée de la contrainte politique que représente la délimitation de la circonscription électorale et si des élus municipaux « centralisateurs » prenaient le pouvoir à Granby, il y a tout lieu de craindre l'apparition d'un système de ponction des taxes par le biais de la MRC sans mécanisme régulateur autre que la loi et les règlements. Or, la loi et les règlements, ce sont des députés qui les écrivent et les votent.

Les élus du Canton de Shefford veulent conserver un lien direct avec un député qui est au cœur de la dynamique du partage des ressources fiscales régionales.

On ne peut espérer, en toutes circonstances, des circonscriptions électorales parfaitement intégrées au sein d'une région administrative unique. Mais la circonscription de Johnson a la particularité de se poser sur trois régions administratives : Montérégie, Centre-du-Québec et Estrie. Du point de vue pratique, l'électeur provincial du Canton de Shefford devra exprimer son mécontentement ou son approbation à l'égard de la gestion provinciale en Montérégie, lieu d'attache du territoire, en votant pour un député provincial dont une simple fraction de ses commettants habite ledit territoire. Même avec la réforme, la circonscription reste étalée sur deux régions administratives.

On nous rétorquera que c'est le cas actuellement pour les citoyens de Saint-Joachim-de-Shefford, de Roxton et de Bromont et que ça n'empêche pas le fonctionnement des instances régionales. Signalons à cet égard que la Ville de Bromont multiplie les démarches pour obtenir une adéquation entre son attache locale et la circonscription électorale où elle se trouve. Quant aux municipalités de la Montérégie actuellement incluses dans la circonscription de Johnson, elles peuvent compter sur le Canton de Shefford et la ville de Waterloo pour interpellier le député de Shefford en cas de besoin. Ce ne sera plus le cas si la réforme proposée suit son cours.

En fait, il est fort probable que la proposition de la Commission, si elle est menée à terme, justifiera une refonte des MRC. Peut-être cette réforme serait-elle positive, nous ne le savons pas. De toute façon, il n'y a aucune proposition sur la table pour redessiner les contours des MRC. Soulignons simplement qu'une aussi vaste modification de la carte électorale secoue les structures régionales. S'il y a une chose que le monde municipal espère pourtant, c'est la stabilité.

La réforme laissera la circonscription de Johnson étalée sur deux régions administratives au lieu de trois. C'est un progrès pour ces électeurs. Pour autant, nous ne désirons pas partager ce sort.

Les pratiques démocratiques usuelles, dont le poids relatif de chacun des électeurs, sont importantes. Mais ce dernier élément ne constitue en rien, par lui-même, une garantie pour une saine démocratie.

Si le citoyen du Canton de Shefford voit son poids électoral individuel croître dans le projet de nouvelle carte électorale, il perd sur un autre front la cohésion, aussi imparfaite soit-elle, qui **permet** une démocratie locale. Sur l'ensemble du tableau électoral québécois, le gain individuel enregistré est dissous dans un océan d'autres gains. Le traitement démocratique proposé, du point de vue de l'électeur du Canton de Shefford, est homéopathique. Les effets secondaires sur la démocratie locale sont eux palpables et tangibles.

Du strict point de vue pratique, l'affirmation du poids électoral de l'individu sur l'échiquier provincial se paie par une perte démocratique pour le même citoyen au niveau local.

**Les élus du Canton de Shefford demandent à la Commission de la représentation électorale du Québec de prendre en compte les impacts négatifs sur la vie démocratique régionale d'une réforme de la carte. Ils demandent à la Commission d'établir un équilibre entre les gains démocratiques accordés aux individus sur l'échiquier provincial et les pertes subies par les mêmes individus sur l'échiquier local.**

## **Des nouvelles de l'étranger**

Les citoyens du Canton de Shefford reçoivent et lisent *La Voix de l'Est*, un quotidien de la chaîne Gesca. Ce quotidien est édité à Granby, il documente et commente la vie régionale. Granby constitue le pivot de l'équipe éditoriale de ce journal. Le reste est périphérique.

Au lendemain d'une réforme de la carte électorale, rien ne changera, sauf pour le lecteur.

Du jour au lendemain, le journal local livre des nouvelles qui nous sont étrangères. Les événements qui se déroulent à Granby, mais qui relèvent du gouvernement provincial, comme les choix stratégiques de développement, devront être commentés auprès du député de Johnson, celui qui représente les citoyens du Canton de Shefford.

On aura beau se tourner vers un hebdomadaire issu du comté de Johnson on ne saurait y trouver que des nouvelles de « l'étranger », puisqu'il n'y pas ou peu de relations économiques, politiques et sociales avec ces contrées. Page après page, on nous parle de villes, de politiciens locaux, de problèmes, de commerces qui n'ont aucun lien avec le vécu du lecteur. Le citoyen de Shefford se transformera en anthropologue qui regarde comment vit la communauté d'à côté. Il ne peut plus être un ethnologue qui regarde dans son journal comment vit sa communauté, puisque le rapport politique formel limite l'action sur le milieu le plus immédiat.

Même si les territoires des diverses instances régionales (MRC) ne sont pas modifiés pour autant par la nouvelle carte électorale, il n'en reste pas moins que le poids relatif de chacune des entités locales est modifié.

Nous croyons que les citoyens de Shefford verront diminuer la qualité de leur rapport démocratique aux institutions. Ce phénomène est exacerbé dans le cas qui nous intéresse parce que la dualité ville centrale-couronne l'est d'autant. On revient encore au contexte historique régional, alors que la livraison des services publics s'est concentrée en un lieu unique pour des raisons culturelles et politiques.

S'intéresser à l'avenir et à la gestion des institutions publiques de la circonscription électorale de Johnson relève de l'intérêt pour les affaires étrangères. L'aspect agricole des activités de la circonscription de Johnson ne rejoint plus qu'un faible pourcentage des citoyens du Canton de Shefford. L'avenir des industries et des commerces de Johnson

laisse plutôt froids les citoyens du Canton de Shefford. Ce qui compte c'est l'accès aux soins de santé ou aux commerces de Granby et pas ailleurs.

À trop rapatrier dans le giron de la circonscription de Johnson, on diminue la cohésion du milieu et sa capacité à mettre en branle ses institutions politiques aux moments opportuns.

**Les élus du Canton de Shefford croient que l'intégration de leur territoire au sein de la circonscription électorale de Johnson fera perdre à leurs concitoyens un outil démocratique important, celui de la presse. L'actualité de Johnson, pour intéressante qu'elle soit, ne peut se substituer à celle de Granby où se trament les véritables enjeux. L'actualité de Granby demeurera un point d'ancrage incontournable, mais sans adéquation entre l'action politique et le discours politique. C'est une perte pour la vie démocratique.**

### **La démocratie par le nombre ou par le lieu?**

Les élus du Canton de Shefford adhèrent aux principes généraux qui étayent la proposition actuelle de la Commission de la représentation électorale du Québec.

Il est vrai que le poids électoral de chaque électeur doit être équivalent si l'on veut obtenir une représentation équitable. Il n'est pas normal qu'un électeur puisse, pour une raison géographique, peser plus lourd dans la balance.

Mais à ce principe d'égalité, nous ajouterions celui de l'efficience démocratique. On peut être plus égal dans le processus démocratique, mais hériter, au final, de moins de démocratie. C'est ce qui se produira pour les citoyens du Canton de Shefford si la réforme proposée est appliquée.

Pour une relative augmentation de leur poids électoral, les résidents de Shefford doivent céder certaines prises qu'ils ont sur leur vie quotidienne. Tout compte fait, le bilan serait négatif si on accorde au concept de démocratie un champ plus vaste que l'unique processus électoral.

**En regard de considérations historiques qui ont été exposées dans ce mémoire. Compte tenu du fait que la circonscription de Shefford n'est pas encore à la limite supérieure de 25 %. Comme il ne semble pas que les citoyens du Canton de Shefford gagneront en terme de qualité de leur vie démocratique. Étant convaincus que le**

**gain en représentativité est altéré par une perte supérieure en efficacité, nous demandons à la Commission de ne pas donner suite à la proposition mise de l'avant pour la municipalité du Canton de Shefford.**